

Vérification de l'exécution des travaux d'une installation d'assainissement non collectif

► NATURE DE LA DEMANDE

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- Vérification de l'exécution suite à un projet de conception**
 Contre-visite suite à une demande de modification d'exécution par le SPANC

► PERSONNE A CONTACTER POUR LE CONTROLE

- Propriétaire
 Architect /Concepteur de projet :
 Agent immobilier
 Autre :

Nom et prénom:

Tél : Courriel : @

► COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE

Nom et prénom du propriétaire :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél : Courriel : @

Référence cadastrale de l'implantation de l'installation d'ANC (section et numéro) :

Adresse des travaux d'assainissement (si différente de l'adresse du demandeur) :

.....

Code postal : Commune :

Tél : Courriel : @

Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) :

Référence cadastrale de l'implantation de l'installation d'ANC (section et numéro) :

► MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION

Nom de l'installateur :

Téléphone :

Le projet d'assainissement non collectif a-t'il été modifié ?

- Oui Non

Si oui, qu'elle est la filière choisie ?

.....

Date prévu de la pose ?

.....

ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts. En outre, il s'engage :

- À informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC ;
- À ne pas rebrancher l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- À ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filières agréées) ;
- À s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC.

Fait à :, le

Signature